

---

## **TECHNICIEN(NE) EN INSTRUMENTATION, CONTRÔLE ET PROGRAMMATION**

(1 poste permanent)

### **SOMMAIRE DE FONCTION :**

Sous supervision générale du contremaître en électricité, la personne titulaire de ce poste doit construire, entretenir, réparer, programmer et modifier toutes installations ou systèmes ordinés de gestion et/ou de contrôle d'éléments divers situés dans ou aux alentours des divers bâtiments et parcs municipaux, paramunicipaux ou autres, selon les règles du métier et de sécurité.

### **SERVICE :**

Service des travaux publics et services techniques.

### **CONDITIONS SALARIALES :**

Selon la convention collective en vigueur.

### **ENTRÉE EN FONCTION :**

Août 2022.

### **EXIGENCES:**

- Détenir un DEC en technologie de l'électronique industrielle, option électrodynamique ou en instrumentation et contrôle.
- Détenir un permis de conduire valide classe 5.
- Détenir un certificat en électricité « CÉ ».
- Avoir une bonne connaissance de la langue française.
- Être en mesure de rédiger des rapports, lire et interpréter des plans et devis.

### **ATOUT :**

- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise.

Si vous désirez relever ce défi et croyez posséder les habiletés requises, veuillez transmettre votre curriculum vitae accompagné des **preuves scolaires avant le 3 juillet 2022 à 17 h** à l'adresse suivante :

### **CONCOURS 22-35**

Service des ressources humaines

Ville de Baie-Comeau

19, avenue Marquette

Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5

(418) 296-8186 (télécopieur)

Courriel : [rh@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:rh@ville.baie-comeau.qc.ca)

---

*Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront avisées par courriel.*

*Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Ville de Baie-Comeau.*

---

\* **La Ville de Baie-Comeau souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles et les minorités ethniques.**

**\* La Ville de Baie-Comeau souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles et les minorités ethniques.**